



# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2023 à 20H00.

Sous la Présidence de M. René WUNENBURGER, Maire.

Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présent(s) : **10**

Conseillers absent(s) : **5**

Procuration(s) : **5**

Conseiller supplémentaire : **1**

Présents : Mmes et MM. Frédéric BIEBER ; Danielle CANAC ; Nicolas GINTER (adjoint) ; Alain HABER (adjoint) ; Jean-François HURST ; Chantal JACOB (adjointe) ; Clarisse LANGER ; Pierre OSTER (conseiller délégué) ; Claude WERLÉ.

Absents excusés : Mme Florence HOOGSTOEL-MILLOUX donne procuration à M. René WUNENBURGER ; Mme Hélène GERAULT donne procuration à Mme Danielle CANAC ; Mme Marie KREYE-DAUER donne procuration à M. Nicolas GINTER ; M. Xavier CYREK donne procuration à Mme Chantal JACOB ; Mme Julie FLICK donne procuration à M. Claude WERLÉ.

Présent avec voix non délibérative : M. Bruno SCHUG.

Date de la convocation : 27 novembre 2023.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 6 novembre 2023.
3. Présentation par un représentant de la société AXA, des dispositifs de contrats labellisés concernant la santé et la dépendance pour les habitants de la commune.
4. Décision modificative n°2 au BP 2023.
5. Approbation du devis ROSACE pour paiement de la facture à la trésorerie de Saverne (travaux enfouissement du réseau fibre, rue Principale).
6. Autorisation pour M. Le Maire à ester en justice.
7. Approbation du règlement du jardin de la fraternité.
8. Etat d'avancement des projets en cours.
9. Comptes rendus de réunions.
10. Agenda.
11. Divers.

### **1. Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

**Mme Danielle CANAC** est désignée comme secrétaire de séance.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **2. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 6 novembre 2023.**

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Adopte le Procès-verbal du conseil municipal du **6 novembre 2023**.

### **3. Présentation par un représentant de la société AXA, des dispositifs de contrats labellisés concernant la santé et la dépendance pour les habitants de la commune.**

MM. STREBLER et CHAUVIN sont venus présenter pour la société AXA un dispositif de remises tarifaires concernant des contrats « mutuelle santé » (pour les retraités, commerçants/artisans, personnes sans complémentaire), et perte d'autonomie/dépendance.

Les administrés peuvent avoir des tarifs préférentiels, à savoir : une réduction de 15% à 25% serait appliquée sur les contrats de « mutuelle santé ».

Quant à ceux concernant la dépendance, la cotisation serait offerte pour les six premiers mois.

Ce partenariat n'engagerait en aucun cas la responsabilité financière ou juridique de la commune.

Après débat du Conseil municipal, à l'issue de cette intervention, les élus présents prennent acte de la présentation, mais n'entendent pas donner suite à la proposition de la société AXA, estimant qu'il n'appartient pas à la commune de cautionner une démarche purement commerciale.

### **4. Décision modificative n°2 au BP 2023.**

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,*

*Vu le budget primitif 2023 de la commune,*

*Vu l'article 716 du Code civil,*

La commune a prévu des crédits à hauteur de 20 000 € au chapitre 20 au BP 2023 pour mandater les frais d'études, notamment ceux du maître d'œuvre ETUDE CONCEPT pour l'aménagement paysager de la commune.

A ce jour, le total des crédits consommés de ce chapitre est de 19 174,32 €. D'autres factures d'ETUDE CONCEPT restent à mandater.

Afin de pouvoir comptabiliser ces dépenses, il faut prévoir des crédits budgétaires au BP 2023 au chapitre 020 compte 2031, en section « dépenses d'investissement ». Il convient donc de prendre une décision modificative au BP 2023 pour abonder ce chapitre budgétaire. Une estimation a été faite pour des crédits supplémentaires d'un montant de 10 000 €.

En contrepartie, il est proposé de réduire de 10 000 €, le montant du chapitre 21 compte 21538 « Autres réseaux », crédits prévus à hauteur de 100 000 €, et qui n'ont pas été consommés dans ce compte, (cela concernait l'enfouissement des réseaux par ES dans la rue Principale).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'abonder le chapitre budgétaire 20 à hauteur de 10 000 € (dépenses d'investissement).
- De réduire les crédits au compte 21538 du même montant, pour équilibrer la section d'investissement au niveau des dépenses.

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	COMPTE	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	MONTANT
20	2031	+ 10 000 €			
21	21538	- 10 000 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>			

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**5. Approbation du devis ROSACE pour paiement de la facture à la trésorerie de Saverne (travaux enfouissement du réseau fibre, rue Principale).**

M. Le Maire informe les membres du Conseil municipal que des travaux d'enfouissement de fibre optique ont été réalisés au 16 et 18 rue Principale (en septembre 2023). Ces travaux ont été confiés à l'entreprise ROSACE (19 rue Icare 67960 ENTZHEIM) pour un montant de 3 840 € TTC.

Pour procéder au mandatement de la facture, il convient de prendre une délibération, à la demande de la trésorerie de Saverne (ROSACE ne pouvant fournir de convention).

En effet, étant donné que l'entreprise ROSACE réalise les travaux d'enfouissement, le paiement de la facture par la commune revient à verser une subvention d'équipement à l'opérateur (chapitre 204). En outre, ces travaux sont inéligibles au FCTVA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le devis passé avec Rosace (3840 € TTC) et prévoit les crédits nécessaires au financement des travaux à l'article 20422.
- Autorise M. le Maire à signer tous les autres documents se rapportant à ce dossier de travaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**6. Autorisation pour M. Le Maire à ester en justice.**

Concernant les faits, un important dégât des eaux est survenu le 10 août 2023 au niveau du sous-sol de l'immeuble situé 13 rue de la Mairie à GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL, appartenant à la famille KOESSLER. Ce dégât des eaux a causé un effondrement d'une partie du plancher haut du sous-sol, ainsi que celui de la partie médiane du refend central de la maison d'habitation de M. et Mme KOESSLER.

Un rapport d'expertise a été rendu le 14 août 2023 confirmant l'état de péril de la bâtisse qui est avéré. M. Le Maire a donc pris un arrêté de mise en sécurité datant du 16 août 2023.

Dans cet arrêté, M. le Maire a mis en demeure M. et Mme KOESSLER, pour d'une part, prendre toutes les mesures provisoires tendant à la mise en sécurité du bâtiment, et d'autre part, de mettre fin au péril en procédant à l'étalement du sous-sol et à la reconstruction des voutains après réalisation d'une étude réalisée par un BET.

Par courrier du 9 octobre 2023, M. Clément KOESSLER a déposé un recours contre l'arrêté municipal N°23-2023 du 16 août 2023 concernant la mise en sécurité de l'immeuble situé 13 rue de la Mairie à GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL.

La Commune de GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL entend répliquer à la requête introduite par Monsieur KOESSLER tendant à l'annulation de l'arrêté de mise en sécurité du 16 août 2023.

**Le conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- D'autoriser M. le Maire à ester en justice aux fins de se défendre suite à la requête d'annulation de M. KOESSLER, et de lui faire respecter l'arrêté au 13 rue de la Mairie ;
- De confier au cabinet d'avocats SOLER-COUTEAUX & ASSOCIES, le soin de défendre la commune dans cette affaire.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**7. Approbation du règlement du jardin de la fraternité.**

Un groupe de travail a élaboré pour le jardin de la Fraternité (situé au 11 rue de la Mairie derrière le presbytère), un règlement avec des règles de vie. Ce projet de règlement a été communiqué pour information au Conseil de Fabrique, ainsi qu'à M. le Curé.

Le jardin sera accessible tous les jours de 9h00 à 21h00.

La circulation de tous les véhicules y sera interdite, de même que l'accès aux chiens.

Le jardin étant un lieu de calme et de repos, l'utilisation d'appareils sonores est interdite, ainsi que les activités sportives qui sont susceptibles d'abîmer la végétation. Les activités professionnelles, spectacles, manifestations musicales, sportives sont soumises à autorisation de la mairie.

Le règlement intérieur du jardin de la Fraternité a été adopté et sera affiché prochainement.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**8. Etat d'avancement des projets en cours.**

Concernant le lotissement du Kleinfeld, les travaux de VRD (Voirie et Réseaux Divers) sont terminés. Les premiers permis de construire ont fait l'objet d'un examen en commission urbanisme, et ont été ou vont être délivrés.

Pour la zone d'activité, la commune de Dingsheim émet des craintes quant à l'accès de la zone depuis la rue de Mittelhausbergen tel que prévu dans les OAP du PLUI. A cet effet, une réflexion avec la CEA est en cours, pour une implantation éventuelle d'un giratoire, en zone « urbaine » pour la commune.

Une nouvelle réunion est prévue courant janvier 2024 à ce sujet.

## 9. Comptes-rendus de réunions.

- **Vie communale :**

7 novembre : conseil école maternelle. *Compte-rendu disponible en mairie.*

9 novembre : commission communication « Pont ». *cf compte-rendu.*

10 novembre : réunion zone activité avec CEA.

13 novembre : comité directeur SIVOM.

14 novembre : audience dossier ARABA (tribunal de proximité Haguenau).

14 novembre : conseil école élémentaire. *Compte-rendu disponible en mairie.*

22 novembre : commission urbanisme . *Cf compte-rendu.*

4 décembre : réunion Alter Alsace énergies (Bâtiments publics/photovoltaïque).

- **CoKoKo :**

14 novembre : réunion modification PLUI.

29 novembre : commission déchets.

4 décembre : commission appels d'offres.

**Autres :**

17 novembre : SCOTERS (thème « agriculture »).

27 novembre : réunion ZFE à l'Eurométropole.

29 novembre : conseil administration SDEA.

1 décembre : SCOTERS (thème « habitat »).

## 10. Agenda.

L'agenda a été distribué avec la note de synthèse.

## 11. Divers.

- **Repas d'équipe le 8 décembre 2023 à 19h30 au « Petit Kochersberg » à Willgottheim.**
- **Dates prévisionnelles des prochains conseils pour 2024 : 8 janvier, 5 février, 4 mars, 8 avril.**
- **Repas des Aînés 15 décembre, vœux du Maire mardi 16 janvier 2024.**

Séance close à 22h30.

**Prochaine séance prévue le 8 janvier 2024 à 20h00.**

Secrétaire de séance	Maire
----------------------	-------

Retrouvez tous les comptes-rendus du Conseil municipal sur notre site Internet :

[www.griesheim-sur-souffel.fr](http://www.griesheim-sur-souffel.fr)